

073_2026_FIN

Département des Yvelines
JOUARS-PONTCHARTRAIN

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal en séance publique sous la présidence de **Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA**.

Date de la convocation : 24 juin 2026

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 18

VOTANTS : 28

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs MENGELLE-TOUYA – MAGNIER – RAMALHO-CLAUDIO – GUEZENEC – GODIN – SUTRA – BOYE – HOURTOLOU – GISQUET – LE PAVEC – LOTODE – DA COSTA – DEFRANCE – SEBASTIEN – WINTZENRIETH – METAYER – THOMASSET – DILASSEUR

ABSENTS EXCUSES :

Madame STOOS avait donné pouvoir à Monsieur MENGELLE-TOUYA

Monsieur GAMPACKAT avait donné pouvoir à Monsieur LE PAVEC

Madame ROQUELLE avait donné pouvoir à Monsieur BOYE

Monsieur COSTARD avait donné pouvoir à Madame SEBASTIEN

Madame D'ASTA avait donné pouvoir à Monsieur MAGNIER

Monsieur BOGE avait donné pouvoir à Monsieur GISQUET

Monsieur FAUCHERY avait donné pouvoir à Monsieur WINTZENRIETH

Madame DE SAINT POL avait donné pouvoir à Monsieur GODIN

Monsieur GOUSSEAU avait donné pouvoir à Madame METAYER

Madame LYNCH avait donné pouvoir à Madame DILASSEUR

ABSENT :

Madame DUBUS

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GODIN

FINANCES

Décision modificative n°2 Budget principal

Il est expliqué au Conseil municipal qu'il convient de procéder à un ajustement des prévisions budgétaires concernant le budget principal de la Commune, suivant le tableau ci-annexé.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances du 15 juin 2026

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal de la Commune conformément au tableau ci-annexé.

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdit

Ont signé au registre, le Maire et le secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance



Alexis GODIN

Acte exécutoire

Mis en ligne le : 03 JUIL. 2026

073_2026_FIN

Le Maire



Thomas MENGELLE-TOUYA

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité et de transmission en Préfecture. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Décision Modificative n°2**

JOUARS-PONTCHARTRAIN - Budget communal

DM n° 2 2026

INSEE 78321

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2051-VIDEOPROTE-020 : Travaux de vidéoprotection	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 21538-VIDEOPROTE-020 : Travaux de vidéoprotection	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051-VIDEOPROTE-020 : Travaux de vidéoprotection	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 21538-VIDEOPROTE-020 : Travaux de vidéoprotection	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	50 000.00 €
D-2128-AIRES HAM-511 : Aires de jeux dans les hameaux	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21312-211 : Constructions bâtiments scolaires	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21352-CAB MEDICAL-442 : Cabinet Médical	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2138-PARC INT-845 : Parc de loisirs multi activités	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-VOIRIES-845 : Réfection des voiries communales	425 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	600 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-VOIRIES-845 : Réfection des voiries communales	0.00 €	600 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	600 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	600 000.00 €	650 000.00 €	0.00 €	50 000.00 €
Total Général		650 000.00 €		50 000.00 €

(1) y compris les restes à réaliser



Budget Communal 2026 - Décision modificative n°2

FONCTIONNEMENT								
Dépenses					Recettes			
Imputation	Opération	Service	Objet	Montant	Imputation	Service	Objet	Montant
Total				0,00 €	Total			0,00 €
INVESTISSEMENT								
Dépenses					Recettes			
Imputation	Opération	Service	Objet	Montant	Imputation	Service	Objet	Montant
2128	AIRE DE JEUX	Technique	Aire de jeux Pré des Fontaines	- 50 000,00 €				
2138	PARC	Technique	Guinguette	- 20 000,00 €				
21352	MAISON MEDICALE	Technique	Aménagement	- 5 000,00 €				
2151	VOIRIE	Technique	Places de parking PMR	- 75 000,00 €				
2151	VOIRIE	Technique	Enfouissement des réseaux rue St Frédéric et rue St Louis	- 350 000,00 €				
21312		Technique	Toitures école maternelle	- 100 000,00 €				
2315	VOIRIE	Technique	Travaux aménagement rue Phelypeaux	600 000,00 €				
21538	VIDEOPROTECTION	Informatique	Changement imputation - mandat 2025 - biens non amortissables	50 000,00 €	2051	Informatique - VIDEOPROTECTION	Annulation mandat exercice antérieur - biens amortissables	50 000,00 €
Total				50 000,00 €				50 000,00 €

Montants votés au BP 2026				
2128	AIRE DE JEUX	Technique	Aire de jeux Pré des Fontaines	50 000,00 €
2138	PARC	Technique	Guinguette	20 000,00 €
21352	MAISON MEDICALE	Technique	Aménagement	80 000,00 €
2151	VOIRIE	Technique	Places de parking PMR	75 000,00 €
2151	VOIRIE	Technique	Enfouissement des réseaux rue St Frédéric et rue St Louis	400 000,00 €
21312		Technique	Toitures écoles maternelles	150 000,00 €